

*Les subsides*

On porte atteinte à la Chambre des communes de diverses autres façons. Depuis quelque temps, les ministres de la Couronne ont pris l'habitude de ne plus faire de déclarations à la Chambre. Souvent nous lisons les journaux du samedi ou nous écoutons les nouvelles à la télévision ou à la radio le vendredi soir pour apprendre qu'un ministre s'est rendu furtivement à l'édifice de la presse à 16 h 30 le vendredi pour faire une déclaration importante sans que l'opposition ait l'occasion de donner son point de vue, à une heure où le public ne peut pas connaître en même temps l'opinion du gouvernement et celle de l'opposition. Certains ministres ne manquent jamais l'occasion de se rendre en cachette à l'édifice de la presse, sans prévenir personne, afin d'annoncer la dernière bonne nouvelle. A 19 heures le vendredi soir, les journalistes ont eu le temps d'étudier ce qu'a dit le ministre et ils sont obligés de dénicher un député de l'opposition pour connaître sa réaction à une nouvelle déclaration qu'il n'a pas entendue, encore moins étudiée. A quoi bon donner aux ministres l'occasion de faire des déclarations à la Chambre—évidemment, nous pouvons alors formuler une opinion contraire ou lancer un débat—s'ils abusent de ce privilège en n'ayant même pas recours à cette pratique? C'est là où les ministres abusent vraiment du Parlement.

Ce n'est pas ainsi que les choses se passent à Westminster, monsieur le Président. Lorsque j'ai représenté les Communes à Westminster pendant la crise des îles Falklands, pas une seule déclaration n'a été faite à ce sujet à l'extérieur des Communes britanniques. Le ministre annonçait d'avance qu'il allait faire une déclaration à la Chambre des communes et les députés de l'opposition pouvait lui poser des questions. Voilà comment mener les affaires publiques, comment mener le débat. Tout doit se dérouler à la Chambre des communes où le public peut voir à la télévision ce qui s'y passe, apprendre les dernières nouvelles par d'autres médias et entendre les réponses de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique à une déclaration claire et concise faite publiquement par un ministre à la tribune appropriée. Le gouvernement commet un abus chaque fois qu'il ne respecte pas cette tradition.

Parlons maintenant des dépenses du gouvernement. Il décide de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau, mais, au lieu de présenter sa proposition au Parlement d'abord, il annonce son programme d'un bout à l'autre du pays aux frais des contribuables, sans l'approbation des Communes se gardant bien de mentionner qu'il pourrait obtenir force de loi. Il a dépensé des dizaines de milliers de dollars pour un programme qui, une fois présenté au Parlement, était tout à fait différent de celui qu'il avait d'abord essayé de faire avaler aux Canadiens de l'Ouest. C'est un outrage au Parlement. Le gouvernement ne devrait pas faire de la publicité au sujet de ses programmes avant d'en saisir la Chambre des communes où nous pouvons les examiner.

• (1200)

Voilà, à mon avis, le genre de chose dont il faudrait s'occuper. Car ce sont des droits fondamentaux qui sont en cause. Personne ne conteste que le cabinet, c'est-à-dire le gouvernement, a le droit de proposer tout ce qui lui semble essentiel à l'avenir du pays. De même, personne ne conteste que le Parlement a non seulement le droit, mais aussi l'obligation de débattre ces questions à la Chambre des communes et d'en disposer de la façon qui lui semble la plus appropriée et nécessaire. Il ne faut pas oublier l'adage selon lequel le gouvernement propose et le Parlement dispose.

Il serait temps que le gouvernement au pouvoir à l'instar de tous les autres, commence à comprendre que le fait d'être majoritaire n'autorise pas un parti à faire tout ce qu'il lui plaît sans tenir compte de l'appareil parlementaire. Le fait d'être majoritaire n'autorise pas un petit groupe d'individus choisis par le premier ministre (M. Trudeau) à prendre en otage le régime démocratique établi pour protéger le peuple canadien contre toute tendance dictatoriale. Monsieur le Président, en examinant la motion à l'étude, j'ai eu l'impression qu'un débat de ce genre s'imposait. C'est une motion importante, importante pour les motifs que j'ai exposés. D'autant plus importante que j'estime que le Parlement, lui, a perdu de son importance et je déplore que l'on en soit arrivé là.

**M. Cullen:** Monsieur le Président, je suis en partie d'accord avec le député de Hamilton-Mountain (M. Deans), et trouve comme lui que le Parlement est le lieu tout indiqué pour tenir des discussions. Ce qui m'inquiète cependant c'est qu'on a proposé une mesure pour modifier le tarif du Nid-de-Corbeau et que nous ne pouvons pas entendre les deux aspects de la question. Le Nouveau parti démocratique a déjà décidé que ce tarif devait être maintenu. Par la suite, des représentants de ce parti ont lu à la Chambre toute une série de pétitions et autres choses de ce genre. Nous connaissons leur point de vue. Nous savons qu'ils sont contre le projet. Cependant, je ne pense pas que ce soit un véritable débat. Je suis d'accord avec le député; passons plutôt à l'étude du projet de loi, permettons au public canadien de voir si le gouvernement a une position à défendre puisque jusqu'ici nous n'avons entendu que l'opposition. Le projet de loi relatif au tarif du Nid-de-Corbeau mérite-t-il d'être défendu ou y a-t-il lieu d'y apporter certains amendements? Votre parti s'oppose même à sa présentation ce qui n'est pas conforme à la tradition parlementaire. Depuis 15 ans que je suis ici, je me rappelle à peine deux ou trois occasions où quelqu'un s'était opposé à la présentation d'une mesure. Je ne pense pas que ce soit conforme au principe du système parlementaire. Vous nous faites entendre votre point de vue mais je ne pense pas que nous ayons eu l'occasion d'écouter ce que la majorité a à dire à ce sujet.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je n'ai pas besoin de rappeler au député qu'il doit s'adresser à la présidence.